

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2020

Présents : Aude BETTINELLI, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Stéphane RENAUD, François-Xavier POUX, Maryline VALDUGA, Sébastien THIBAUD, Alexandre SOUL, Jean-Marc FEVRE, Etienne VUILLEMIN, Carole LAMIELLE, Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD arrivé à 20h40

Absents excusés : Stéphane RENAUD, Bruno PETIET, Laurence RICQ

Pouvoirs : Bruno PETIET à Etienne Vuillemin

Laurence RICQ à François-Xavier POUX

Secrétaire de séance : Aude BETTINELLI

La séance est ouverte à 20h36.

1/ demande d'ajout à l'ordre du jour

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Programme travaux ONF
- Travaux toiture du clocher de l'église
- Convention Ordiclasse avec GBM

12 pour

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier 2020

12 pour

3/ Forêt : destination des coupes

Il est prévu de réaliser des coupes d'amélioration, c'est-à-dire de couper des arbres gênant la poussée d'autres arbres et n'ayant pas d'avenir :

- Parcelle 1 et 2 le long de la RD14 pour un volume respectif de 45m³ et 12m³
- Parcelle 3 pour un volume de 50m³
- Parcelle 10 : 120m³ pour un prélèvement sur l'ensemble de la parcelle
- Parcelle 11 pour un volume de 15m³
- Parcelle 19 : rue de Bussières pour un volume de 93m³. Cette parcelle était déjà prévue en coupe pour l'année 2019-2020. Faute de prestataire susceptible de valoriser ce type de bois (bois d'acacia), elle a été repoussée en programmation de travaux pour 2020-2021.

13 pour

4/ Programme de travaux ONF

Les programmes de travaux sont initialement d'un montant de 9101€.

Pour des raisons de rapidité d'exécution des travaux, la commune a pris en direct certains travaux de sylviculture :

- Dégagement manuel dans la parcelle 2 et 6 fait par les employés communaux
- Maintenance de cloisonnement dans la parcelle 2 et 6 réalisée par l'entreprise NJC forêt (anciennement Petite) pour un montant de 448€HT

Le montant des travaux à réaliser par l'ONF est de 6040,82€ HT comprenant :

- Le dégagement mécanique de plants dans les parcelles 14, 15, 4.
- Maintenance de cloisonnement dans les parcelles 14, 15, 2 et 4

13 pour

5/ Forêt : prix de l'affouage

ADS propose une prestation qui permet aux particuliers d'être livrés en bois issu de la forêt communale.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars au moyen d'une information diffusée par mail pour les personnes qui ont communiquées leur adresse mail, et par une distribution dans les boîtes aux lettres pour les autres. Une information sera également diffusée via le site internet de la commune.

Elle est proposée pour un montant de 45€ le stère pour les habitants, quelle que soit la taille du bois choisi en dimension de 25, 33 ou 50 cm, pour un volume de 5 à 15 stères par portion de 5 stères.

Elle a un cout pour la commune de 23€ HT facturé par ADS en fournissant le bois. La fourniture du bois présente un coût pour la commune estimé à 18€ le stère.

13 pour

6/ Convention familles rurales

La convention avec Familles rurales a une durée initiale de 4 années du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Dans la perspective actée par le conseil municipal de réaliser un appel d'offres pour permettre de dresser un cahier des charges précis de la prestation et de maîtriser le cout du service, il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 31 juillet 2021. En effet, si un autre prestataire doit être choisi, il est préférable qu'il puisse démarrer le service à compter du 1^{er} septembre, concomitamment avec la rentrée scolaire, et laisser un délai d'un mois à ce prestataire pour s'installer dans les locaux.

13 pour

7/ Devis Piccand : travaux chauffage de l'ancienne mairie

Il s'agit d'un devis pour la réalisation de travaux dans les locaux de l'ancienne mairie.

La demande concerne :

- L'installation d'un sous-compteur gaz pour permettre d'évaluer la consommation de gaz de la location de l'ancienne mairie.
- Le remplacement d'un radiateur et son raccordement dans le bâtiment.

Le devis est d'un montant de 2294,40€ TTC.

13 pour

8/ Devis global signalisation

Ce devis d'un montant de 528€TTC porte :

- Sur l'achat de plaques de rues (2)
- Sur l'achat de numéros de rues (24)

La commune doit fournir les numéros de maison. Au moment du recensement, le constat a été fait d'un manque de numéros et de plaques. Le facteur a fait remonter la même information.

- Sur l'achat d'un panneau sens interdit
- Sur l'achat d'un panneau sens unique.

L'entreprise est située à Ecole-Valentin.

13 pour

9/ Devis travaux toiture du clocher de l'église

Un devis avait été validé en conseil municipal pour l'entreprise Erhard. Il ne peut pas honorer son devis faute de ressources humaines disponibles.

2 devis ont été demandés : Perette pour un montant de 2990,81€ et Horizon Vertical pour un montant de 2060,27€.

Le cout de la réparation doit être partagé avec Etuz.

L'entreprise Horizon vertical est retenue. Ce devis sera transmis à la commune d'Etuz afin que la commune valide le devis proposé.

13 pour

10/ Convention Ordiclasse avec GBM

Cette convention a pour objet de proposer aux communes qui y adhèrent la maintenance des matériels informatiques des écoles qui sera assuré par les services informatiques de la DSI du grand Besançon. Ce service est payant et est fonction des équipements dont la maintenance doit être assurée.

Le directeur d'école, Mr Potier a été consulté sur l'opportunité ou non de souscrire à ce service. Mr Potier est plutôt défavorable. D'autres communes y auraient souscrit et ne donnerait pas satisfaction aux usagers, les délais d'intervention étant long et le service pas toujours satisfaisant.

Le conseil municipal propose d'étudier d'autres prestations possibles pour la maintenance du matériel informatique communal. Il faudrait préalablement définir les besoins.

Le maire propose que d'autres pistes soient explorées pour répondre au mieux à ce besoin et de pouvoir en débattre lors d'un prochain conseil municipal. Il propose que le point soit reporté à une prochaine séance.

13 pour

11/ Questions diverses

- Réunion publique pour la fibre le 26 février à 19h30
- Réunion de commission pour l'élaboration du budget le mardi 3 mars à 20h30
- Péril imminent de la maison Charansol : un expert a été nommé par le TA. Il s'est déplacé sur les lieux ; le rapport a été communiqué permettant de poursuivre la procédure et de réaliser un arrêté de péril imminent

Fin de la séance : 21h40